

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

Quantités maxima par tour de scrutin de bulletins de vote, circulaires et affiches

**Circonscription n° 6**

Nombre d'électeurs	84 046
Quantité de bulletins de vote format fixe : 105 mm x 148 mm impression au format paysage Art. L. 191, R. 30 et R. 39 du code électoral	184 900
Quantité de circulaires format fixe : 210 mm x 297 mm Art. R.27, R. 29 et R. 39 du code électoral	88 500
Quantité d'affiches grand format (2 affiches identiques par emplacement d'affichage) format maximal 594 mm en largeur x 841 mm en hauteur Art. L.51, R. 27 et R. 39 du code électoral	45 x 2
Quantité d'affiches petit format (2 affiches différentes par emplacement d'affichage) format maximal 297 mm x 420 mm Art. L. 51 et R. 39 du code électoral	45 x 2
<p><b>La propagande électorale (bulletins de vote et circulaires) est à livrer auprès de la société de routage : SOLUTIONS TRANSPORT Log ZI Petite Montagne Sud 12 Rue des Cévennes 91090 LISSES Contact : Sandrine ESCANDE Tél : 06 07 91 22 81</b></p>	
<p><b>Horaires d'ouverture de la société de routage</b> <b>1er tour de scrutin</b> : du lundi 22 au mercredi 24 mai de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi 26 mai de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le lundi 29 mai de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le mardi 30 mai de 8h00 à 12h00 au plus tard <b>Second tour</b> : du lundi 12 au mardi 13 juin de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le mercredi 14 juin de 8h00 à 12h00 au plus tard</p>	
<p><b>*** Le nombre maximal d'affiches pouvant être apposées sur les emplacements prévus à cet effet a été supprimé</b></p>	
<p>Seul est réglementé le nombre d'affiches pouvant faire l'objet d'un remboursement au titre de l'article R.39 du code électoral, à savoir par emplacement réservé à l'affichage électoral, 2 affiches <u>identiques</u> d'un format maximal de 594mm en largeur et de 841 mm en hauteur et 2 affiches différentes d'un format maximal de 297 x 420 mm pour annoncer la tenue de réunions électorales</p>	